

Procès-verbal

Assemblée Sectorielle Porc du 21/03/2017

Version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Porc » du 21 mars 2017- Version définitive.
Responsable de la préparation du document	Sophie RENARD
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Annexe II : Annexe III : Annexe IV :

II. Désignation d'un président de séance

Monsieur Jordan Godfriaux est désigné en tant que président de séance.

III. Validation de l'Ordre du Jour et du PV de l'Assemblée Sectorielle du 7 novembre 2016

L'ordre du jour est approuvé. Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 7 novembre 2016 est accessible sur le site du Collège des Producteurs pour lecture et éventuelles remarques à transmettre à Sophie Renard.

IV. Mise en place de la Commission Filière Porc (CF Porc)

Objectifs

La Commission Filière Porc a été mise en place. Elle a pour objectif de permettre le dialogue entre tous les maillons du secteur et de recréer des liens avec l'encadrement technique. Appel est lancé en Assemblée pour que le secteur soit proactif pour proposer des sujets à mettre en débat, sur lesquels travailler.

La CF Porc compte parmi ses fonctions principales l'élaboration du plan de développement de la filière en lien avec les aspects économiques du secteur, dont les filières de qualité.

Fonctionnement-Devenir membre

Sur base du règlement d'ordre intérieur (ROI CF Porc) :



- Celle-ci doit être composée de minimum 10 membres effectifs dont au moins 2 producteurs du Collège issus du secteur porcin et minimum 2 représentants des intermédiaires de la transformation, 2 représentants de la distribution, des associations professionnelles agricoles et de la recherche et encadrement. L'awé y est intégrée. Elle est composée également de membres observateurs, représentants du Ministre, des services DGO3, de l'APAQ-W, de l'AWEX et des consommateurs. Il peut être fait appel à des experts.
- La présidence sera assurée par les anciens présidents des filières au démarrage de celle-ci
- Un comité provisoire a été mis en place lequel désignera les premiers membres.
- Une candidature en tant que membre effectif peut être introduite lors du renouvellement tous les 2 ans de la moitié des membres. La Commission a la liberté de lancer des appels à candidature de sa propre initiative. La Commission est souveraine dans les décisions. Les mandats sont d'une durée de 4 ans. En cas de candidature posée en dehors de ces périodes, il est possible d'intégrer la structure en tant que membre observateur, sans droit de vote.
- Le secrétariat de la commission est assuré par le chargé de mission du Collège des Producteurs.

Procédure de décision

Les décisions sont préférentiellement adoptées par consensus. En cas de vote, les décisions seront prises à la majorité simple des voix.

Organisation des réunions

Les réunions se tiennent au minimum 2 fois par an. Des avis signés par le président pourront être remis qui engageront la Commission.

Une première réunion s'est déroulée le 24 février laquelle avait pour objet le plan de développement de la filière. Celle-ci a permis de dégager les 3 points suivants :

- Intérêt pour développer des filières de qualité.
- Reprendre des parts de marché en Wallonie.
- Permettre l'installation des producteurs.

Discussion

Un éclaircissement relatif au positionnement de la Commission Filière par rapport au Collège est sollicité, étant donné que ceux-ci peuvent tous deux remettre des avis. Le Collège travaille avec les 4 représentants élus pour le secteur. La Commission alimente et renforce les travaux du Collège qui est compétent pour remettre des avis formels et définitifs. En cas d'arbitrage, celui-ci doit être effectué par les 4 producteurs. Une concordance des avis est recherchée.

Remarque est faite que les représentants des consommateurs ne sont intégrés que comme membres observateurs, tandis que les autres membres de la filière sont repris en tant que membres effectifs. Cette décision provient d'une distinction faite selon le caractère économique des acteurs et la recherche d'un équilibre de la position des pouvoirs publics. La structure de la Commission peut évoluer. Aucune objection n'est formulée à l'égard d'un changement de statut des représentants de consommateurs suite à cette remarque.

Il est également proposé que la Commission soit élargie et intègre les 4 membres du Collège ainsi que des citoyens. Cette demande est prise en compte.

V. Dossier castration des porcelets

Axe de travail mis en place au sein de la Wallonie



L'état d'avancement du présent dossier est présenté ainsi que les axes de travail définis suite à la réunion du groupe de travail castration (GT castration) du 8/11/2016 et rediscutés lors de la réunion du 20/12/2016.

En janvier 2017, le président du consortium européen, Monsieur Gé Backus, a présenté le point sur l'optique « mâle entier » qui constitue une direction prise depuis 2009 aux Pays-Bas.

La déclaration d'intention européenne de 2010 stipule l'échéance du 1^{er} janvier 2018 pour l'arrêt de la castration, ce qui implique beaucoup de pression et de nombreuses recherches dans les différents pays européens. La Wallonie a pris part à ces différents travaux pour aboutir aux réflexions suivantes :

- Les solutions alternatives ne sont pas prêtes pour l'arrêt de la castration au 1^{er} janvier 2018. Certains pays européens se dirigent vers le mâle entier, d'autres privilégient le maintien de la castration avec gestion de la douleur.
- En ce qui concerne le mâle entier, il apparaît pertinent de chercher à réduire l'odeur à la source en travaillant notamment sur la partie génétique, cet aspect est étudié dans plusieurs pays européens, dont la France.

En Wallonie, 2 axes se dessinent :

1. D'une part le souhait est de pouvoir **continuer la castration en gérant correctement la douleur** avec l'anesthésie et l'analgésie locale. L'anesthésie locale paraît plus adéquate que l'anesthésie générale au CO₂ qui est contestée notamment sur le plan environnemental. En GT castration, diverses questions ont été soulevées, telles que les produits à utiliser, les coûts pour le producteur, les contraintes. Un échange direct avec l'Union des Groupements des Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB) qui représente 70 % des porcs produits en France, a eu lieu via Skype. Ceux-ci se démarquent de la Cooperl par leur démarche « qualité » et la production de porcs lourds. Pour ces raisons, leurs producteurs souhaitent continuer à castrer en gérant la douleur.

L'anesthésie pose question car elle doit normalement être réalisée par un vétérinaire. Des discussions ont lieu en ce sens en GT, car cela aura des implications en termes de coûts. L'objectif est de ne pas mettre les producteurs en difficulté. Il existe bien une législation européenne sur les actes vétérinaires mais qui n'a pas fait l'objet d'une transposition identique dans les différents pays. Ce point doit encore être approfondi.

2. D'autre-part, la **production de mâles entiers** est également une alternative. En Wallonie, il y a le souhait de travailler sur des **racés de Piétrain faible risque d'odeur de verrat**.

Selon l'expérience des sélectionneurs de porcs Piétrain, lors du prélèvement de semences, il est déjà possible de distinguer les verrats qui auront une odeur soutenue. L'idée est donc d'établir un lien entre le prélèvement pratiqué en ferme et une mesure analytique. Si ce lien peut être confirmé, on disposerait d'une information importante en ferme afin de détecter les verrats odorants. Ceci pourrait permettre à terme de sélectionner des lignées de verrats moins odorantes. Cette thématique a fait l'objet d'une première réunion avec Nicolas Gengler (Ulg Gembloux Agro Bio tech), l'Awé et le CRA-W afin de mettre en place un projet de recherche.

Suite aux réunions de GT castration, une note a été transmise au Cabinet du Ministre Di Antonio, avec copie au Cabinet du Ministre Collin et à l'administration. Une réponse a été obtenue du Ministre Collin lequel demande l'ajout d'un troisième axe de travail relatif à **la diminution du risque d'odeur via l'alimentation, suite à la mise sur le marché de l'aliment mâle entier Taintstop** (Firme Dumoulin). A cet effet, il pourrait être constructif, en collaboration avec le CRA-W, d'établir un projet visant à tester cet aliment à plus grande échelle.



La question de savoir dans quelle démarche se situent les autres pays est posée. L'Allemagne va légiférer pour le 1^{er} janvier 2019, la castration sans anesthésie ne sera plus autorisée. Par ailleurs, des distributeurs prennent des directions mais in fine c'est le marché qui guide. Il n'existe pas de consensus entre les pays.

La dernière étude « Castrum » mandatée par la Commission européenne avait pour objectif de faire le point sur les alternatives, et de réaliser une enquête dans chaque pays pour mesurer l'importance des productions de qualité puisqu'elles pourraient prétendre à l'obtention d'une dérogation pour pouvoir continuer à castrer, en gérant la douleur. Les résultats sont assez confus pour ce point de définition de ce qu'est un porc lourd. Selon la définition apportée, il ressort que beaucoup de porcs en Europe pourraient être renseignés comme lourds, ce qui impliquerait un nombre de dérogations important. La question reste donc entière et la CE n'a pas tranché.

La CF Porc a demandé à ce que contact soit pris avec le Cabinet afin de s'assurer du soutien de celui-ci aux différents axes de travail et afin d'obtenir confirmation de l'absence de volonté de légiférer au 31 janvier 2017. Le Cabinet a répondu être conscient que les alternatives ne sont pas suffisamment développées et n'a pas pour intention de légiférer sans avancée en la matière.

VI. Renouvellement des mandats de 2 membres du secteur Porc

Examen des candidatures et élections

Les mandats de Patrick Siraux (suppléant) et Henri Stas (effectif) arrivant à échéance, il y a lieu de procéder au renouvellement de ceux-ci. Aucune nouvelle candidature n'a été reçue, ce qui implique que le vote n'est pas obligatoire.

Les reconductions des mandats de Patrick Siraux et Henri Stas ne font l'objet d'aucune opposition par l'Assemblée. Ceux-ci sont renouvelés.

VII. Divers

Economie

Question est posée sur l'état d'avancement des dossiers économiques en cours.

Plusieurs dossiers sont en effet en cours de travail :

- La castration s'intègre dans cette thématique et constitue un dossier important.
- Au niveau du Collège des Producteurs, un travail est effectué relatif au prix juste et en lien avec la mise en place d'un porc wallon né, élevé, engraisé et abattu en Wallonie. Des réunions sont également organisées en lien avec les acteurs techniques pour déterminer les coûts de production par mode de production.
- La modification de l'arrêté relatif à la qualité différenciée a entraîné un travail d'adaptation des 2 cahiers des charges chez PQA ainsi que celui de Porc Aubel.
- Le Ministre soutient la réalisation d'un plan de développement de la filière. Dans ce cadre, Le manque d'outil de proximité pour les producteurs et d'atelier découpe ont été relevés. Cette demande sera intégrée dans le plan de développement de la filière.

Castration

Des précisions sont données sur la réalisation pratique de l'anesthésie. Mme Martine Laitat (FMV Liège) explique le déroulement d'une castration et les difficultés rencontrées par les éleveurs. L'une des difficultés est que le l'anesthésique (procaine) ne peut être détenu en élevage. La lidocaïne n'est pas enregistrée en



Belgique, contrairement à la France. Le produit est utilisé en sous cutanée mais pourrait être utilisé en voie intra testiculaire avec l'inconvénient d'être plus douloureux. L'intervention est réalisée une semaine après la naissance mais peut être réalisée plus tôt. Il faut prendre la portée ou uniquement les mâles et noter le premier porcelet à qui on dispense l'injection, et en profiter pour faire une injection d'analgésique en intramusculaire (méloxicam, metacam). Le stress du porcelet n'est pas pris en charge. Il faut saisir les porcelets deux fois, car il n'est pas possible d'injecter et couper, et attendre quelques minutes pour permettre l'action du produit. On le voit, la réalisation de l'anesthésie demande de l'organisation et pose certaines questions.

Une visite d'élevage pourrait être envisagée à cet effet afin de permettre aux éleveurs de se rendre compte des éléments liés à la réalisation pratique de l'anesthésie en ferme.

La réunion a été clôturée à 17h

Rapporteur,
Sophie Renard

Annexe I : Liste des présences

NOM	PRENOM	ORGANISME
<u>Présents</u>		
COLOT	Marc	Quartes
DE WILDE	David	Producteur, membre du Collège
DOYEN	Liliane	SPW
GODFRIAUX	Jordan	Producteur
JACOBY	Philippe	Producteur
LA SPINA	Sylvie	Nature&Progrès
LAITAT	Martine	ULg
LEFERT	Charles	Vinçotte
LOUETTE	Olivier	Producteur
MAHU	Jean-Louis	CPLPA
MOERMANS	Marie	CRA-W
PIEDBOEUF	Maureen	AWE
SIRAUX	Patrick	Producteur, membre du Collège
STAS	Henri	Producteur
VAN DAELE	Pierre	AWE
VANDERICK	Sylvie	Gembloux Agro-Bio Tech en remplacement de Nicolas Gengler
WAVREILLE	José	CRA-W
<u>Collège</u>		
GROSJEAN	Emmanuel	Coordinateur
RENARD	Sophie	Chargée de Projet secteur Porc
<u>Excusés</u>		
CORNELIS	Alain	Danis
THILMAN	Pierre	CPLPA